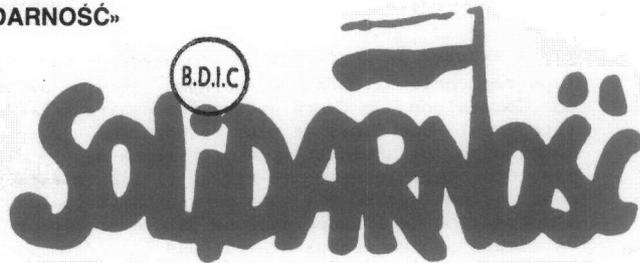


NEWS



Date: le 15 novembre 1984

No: 35



AU MOIS D'AVRIL 1984, 15 anciens internés et prisonniers politiques ont adressés un appel à la Diète (Sejm) en vue de faire reconnaître un statut aux prisonniers politiques. En juin, s'ajoutèrent 3,068 signatures à l'appel, l'action s'accrût en septembre et les principaux dirigeants de NSZZ "Solidarnosc" signèrent la pétition (voir News no. 29). Pendant la période légale de NSZZ "Solidarnosc" il y avait encore quelques prisonniers politiques en Pologne. Notre syndicat, a constamment lutté contre la pratique de l'emprisonnement pour convictions et activités politiques en organisant de nombreuses campagnes et actions en vue de leur libération. Après le 13 décembre 1981, quand les camps d'internement et les prisons se sont remplis de milliers de prisonniers de conscience, ce sont les prisonniers eux-mêmes qui ont immédiatement entamé la lutte pour la reconnaissance d'un statut de prisonnier politique en organisant des grèves de la faim. Ce combat a été reconnu comme l'un des devoirs les plus importants par de nombreuses organisations d'entreprises et régionales de "Solidarnosc". Malgré l'amnistie de nombreux prisonniers n'ont pas été libérés et tout le monde sait que leur nombre ne fera qu'augmenter dans un avenir proche: la lutte continue donc.

L'actuelle législation de la RPP ainsi que celle des autres pays communistes ne prévoit pas la catégorie "prisonnier politique". La doctrine communiste affirme que ce système politique est le meilleur des possibles et que tous les citoyens le soutiennent. Par conséquent, il ne peut exister de prisonniers politiques. De ce fait, les personnes faisant preuve d'un esprit critique vis-à-vis du pouvoir sont traités comme des criminels ou, comme en URSS comme des malades mentaux soumis à des "traitements" psychiatriques obligatoires. Les autorités ont dépensé beaucoup d'énergie à se créer un système juridique qui permette de punir les délits politiques sans reconnaître cette catégorie de détenu. C'est ainsi qu'une grève est une "diversion économique", une manifestation est une "perturbation de la circulation", distribuer des tracts, c'est "salir les agglomérations", importer des livres en Pologne c'est "introduire des produits sans autorisation", ce qui est une infraction aux règlements douaniers. Cette construction du droit se fonde sur trois grands principes: 1) est passible d'une peine tout ce qui a été fait sur initiative des citoyens mais sans accord des autorités, 2) ce n'est pas tellement l'acte qui est un délit mais plutôt son intention et ses résultats prévisibles, 3) ce n'est exclusivement que l'accusation qui décide des intentions et des résultats prévisibles. Donc, par exemple, sont de délits criminels

contre l'Etat: "le recel de publications EN VUE de leur distribution" ou "la propagation d'informations POUVANT affaiblir la défense du pays". Il faut rappeler qu'en Pologne avant le deuxième guerre mondiale, on appliquait aux prisonniers politiques (souvent des communistes qui remettaient en question la souveraineté de l'Etat polonais), un règlement sensiblement moins sévère qu'envers les détenus du droit commun. Depuis l'instauration du régime communiste en 1945, la situation a connu un revirement total. La répression dans le système pénitencier s'est accrue. Pour tous. Cependant, pour les prisonniers politiques, on a introduit des punitions corporelles et des tortures physiques et morales. Il suffit de dire qu'entre 1945 et 1955, on a tué ou abusé près de 70 mille prisonniers politiques. En 1952, on a supprimé, de façon formelle, la catégorie "prisonnier politique". Mais le très rigoureux régime pénitencier et la pratique de brutalité envers les prisonniers politiques n'ont jamais disparu.

Le statut de prisonnier politique revendiqué devrait garantir: la séparation des détenus "politiques" et de droit commun, des cellules ouvertes durant la journée et l'absence de restrictions dans la correspondance, le droit de recevoir des journaux et des livres, celui de porter ses propres vêtements, des visites plus fréquentes, la possibilité de créer et d'organiser des spectacles, deux heures de promenade, et l'interdiction de punitions corporelles, du cachot, et du travail forcé. Ce sont les conditions de détention garanties aux prisonniers politiques avant la deuxième guerre mondiale. La lutte pour le statut des prisonniers politiques fait partie d'une campagne beaucoup plus vaste menée en Pologne par NSZZ "Solidarnosc" et d'autres organisations sociales. L'association régionale de la chambre des conseillers juridiques de Szczecin a voté en juin 84 un projet de changements humanitaires appliqués à tout le système pénitencier. Il s'agit d'introduire un contrôle, de la part des tribunaux, sur les prisons, les maisons d'arrêt et les pénitenciers. Pour cela, il faut publier un nouveau règlement intérieur dans les prisons basé sur le respect de la dignité humaine et permettre à des associations d'aide aux détenus du type "Patronat" de faire leur travail. L'humiliation, les coups et la répression ainsi que l'absence de tout contrôle des gardiens sont révoltants que les prisonniers soient politiques ou de droit communs. Le principe fondamental de cette lutte, c'est la suppression définitive de la répression dans les prisons de la Pologne actuelle et de tout le système sophistiqué de tortures et de peines non-officielles.

LISTE PARTIELLE des personnes qui après l'amnistie de juillet '84, sont encore en prison pour motifs politiques mais en détention préventive pour délits de "droit commun".

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| - Zygmunt Burchardt | - Marek Miekus |
| - Robert Chechlac | - Jerzy Milanowicz |
| - Andrzej Kisieliński | - Mirosław Młodecki |
| - Ryszard Kopczyński | - Mirosław Muzyk |
| - Zbigniew Korczowski | - Andrzej Niewiara |
| - Marek Krol | - Krzysztof Olszewski |

- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| - Czesław Lipka | - Waldemar Patlaszynski |
| - Bogdan Lis | - Andrzej Pokorski |
| - Leszek Lory | - Andrzej Stolarczyk |
| - Michał Luty | - Stanisław Zabielski |
| - Tomasz Lupanow | - Mirosław Zablocki |
| - Stanisław Matejczuk | - Leszek Zubik |
| - Piotr Mierzewski | - Sylwester Zych |

SOURCES: Uncensored Poland News Bulletin no. 20; Tygodnik Mazowski nos. 101,102; "Solidarnosc" Nauczycielska no. 26/27; Wola no.33.

4°P. 12007

PIOTR BEDNARZ et JOZEF PINIOR, membres de la direction régionale de NSZZ "Solidarnosc" de Wrocław et de la Commission de Coordination Temporaire (TKK) se retrouvent une fois de plus devant les juges. La commission qui administre le patrimoine des syndicats dissouts leur intente une action civile en recouvrement portant sur 80 millions de zlotys. Rappelons que l'accusation de fraude invoquée par le procureur lors de leurs procès pénaux n'avait pas été retenue par les juges. Cette somme avait été retirée de la banque quelques jours avant l'instauration de l'état de siège avec l'accord de la direction régionale. Cet argent est bien entendu resté à la disposition de "Solidarnosc": il sert au financement des actions des diverses organisations, aux publications clandestines et à l'aide des syndicalistes victimes de la répression. Et une commission de révision contrôle les dépenses périodiquement.

POUR UN "DELIT" similaire, c'est-à-dire le fait de cacher des machines et du matériel d'impression, propriétés du syndicat, les membres de "Solidarnosc" à Katowice risquent de 5 à 25 ans de prison. Le procureur les accuse de "vol de biens appartenant à la société". Ce matériel continue à produire les publications clandestines de "Solidarnosc".

LECH WALESZA lançant un appel en défense des syndicalistes accusés a dit: "chaque membre du syndicat a le droit d'en protéger la propriété si celle-ci est directement menacée. Ces syndicalistes (cités ci-dessus) n'ont fait que leur devoir...et seuls des membres du syndicat ont le droit de leur demander de rendre les comptes.

LE RAPPORT de la commission d'enquête de l'OIT fait état aux points 249 à 258 de cas de pillage et destruction du patrimoine de NSZZ "Solidarnosc" par le pouvoir et ses exécutants fidèles, les ZOMOS. On a volé de l'argent, on a détruit entre autres du matériel de bureau et d'impression, dons de la CISL et de la CMT. On en estime la valeur à 700.000 dollars. Cela s'est passé tout de suite après l'instauration de l'état de siège en décembre '81. Cependant, à ce jour, personne n'a été traduit devant un tribunal ou n'a subi une peine disciplinaire pour la destruction de ce matériel propriété de "Solidarnosc".

DANS SON ALLOCUTION TELEVISEE du 27.10.84, le ministre de l'Intérieur a affirmé que, durant les deux dernières années, on a licencié 2,464 membres parmi les MO (policiers) et les SB (police secrète), dans le cadre de "l'auto-nettoyage des forces de la police". Ces chiffres se rapprochent très fort des données publiées par la presse clandestine au sujet des membres des forces de sécurité, licenciés pour leurs sympathies avec "Solidarnosc".

LE PROCUREUR vient d'entamer une procédure en accusation pour le meurtre du père Popieluszko contre une quatrième personne: un colonel du SB (service de sécurité politique) qui serait le commanditaire direct des assassins. Un général et un lieutenant-colonel du SB viennent, eux, d'être relevés de leurs fonctions. Le porte-parole du gouvernement a annoncé que cela prendra du temps pour établir qui a été le réel instigateur de l'assassinat.

LECH WALESZA s'est adressé à la foule réunie aux obsèques du père Jerzy Popieluszko à l'église St. Stanislas Kostka, Varsovie, le 3 novembre 1984, avec ces mots: "Le Père Jerzy est devenu la victime de cette violence sanguinaire et de cette haine auxquelles il a toujours opposé le bien et le vérité. Sur la tombe de notre frère, nous jurons de ne jamais oublier sa mort. Nous conserverons pour toujours le souvenir, du père Jerzy, de son enseignement, de son dévouement... Nous te disons adieu, serviteur de Dieu, en te promettant que nous ne céderons jamais devant la violence, que nous serons solidaires dans le service de la patrie, que nous répondrons au mensonge par la vérité et au mal par le bien. Nous te disons adieu dans le recueillement dans la dignité et dans l'espoir d'une paix sociale juste dans notre patrie. Repose en paix, "Solidarnosc" vit parce que tu as donné ta vie pour elle".

LA COMMISSION EXECUTIVE de NSZZ "Solidarnosc" de la région Mazowsze (RKW), a envoyé au mois d'octobre dernier, la lettre suivante à Madame Elena Bonner et à Monsieur Andrej Sakharov.

"Depuis longtemps, nous suivons votre lutte avec beaucoup d'intérêt et d'espoir. Aujourd'hui, c'est le coeur serré que nous attendons la moindre de vos nouvelles. Le combat que vous menez dans des conditions pourtant beaucoup plus difficiles qu'en Pologne, est, pour beaucoup d'entre nous une inspiration et une obligation supplémentaire de continuer notre lutte. Nous sommes conscients de la communauté d'idéaux et d'aspirations qui nous unit tous. Dans ce cadre complexe, difficile et douloureux des relations entre nos deux nations, c'est pourtant cette communauté qui nous permet de croire que viendra un jour où ce qui nous unit aura plus de poids que ce qui nous divise. Veuillez accepter notre action en Pologne comme l'expression de notre solidarité avec vous. Nous ne vous oublions pas, nous pensons à vous.. nous sommes avec vous. Avec respect, admiration et reconnaissance, ainsi qu'une grande sollicitude." Pour la RKW: Konrad Bielinski, Zbigniew Bujak, Zbigniew Janas, Wiktor Kulerski. Varsovie, octobre 1984.

LA LOI sur l'enseignement supérieur votée en '82 et en vigueur actuellement se basait sur un projet social de '81. De ce fait, malgré les changements et les restrictions, elle a laissé aux étudiants un certain degré d'autonomie. Les élections aux conseils académiques de cette année n'ont pas donc assuré, en dépit des pressions administratives et politiques, une composition "conforme" de doyens et recteurs. Les autorités de la RPP ont répondu à ce non-conformisme, par un projet de loi de remplacement, qui a déjà reçu l'approbation des organisations de l'enseignement du POUP. Selon la nouvelle loi, le ministre de l'enseignement supérieur, aura le droit de dissoudre les collèges académiques, de suspendre ou de récuser certains membres, de suspendre les décisions ou même de les supprimer. Le ministre pourra suspendre les activités didactiques de certains enseignants (pour 6 mois, avec réduction de traitement de 50%) et même dissoudre les instituts qui "sont en infraction avec les intérêts de la société". Le vote de ce projet sera la base des futures "purgés" dans l'enseignement comme sous le stalinisme. Dans la justification gouvernementale du projet de changement, on précise clairement le but poursuivi: "Le but stratégique des changements proposés est assurément l'élaboration d'une intelligentsia socialiste: on ne peut y arriver qu'en choisissant les cadres académiques de l'enseignement possédant des principes socio-économiques conformes... En un mot, il faut créer les conditions pour exercer le rôle dirigeant du parti dans l'enseignement supérieur."

LE COMITE REGIONAL des enseignants de "Solidarnosc" (RKN) à Lublin, vient de publier des statistiques et un rapport sur ses activités et ses dépenses. Il est évident que les chiffres réels n'ont pas été rendus publics pour des raisons de sécurité. Le mensuel des enseignants, "Solidarnosc Nauczycielska" (SN), est le fer de lance de leur action. Chaque membre du réseau indépendant de l'éducation travaille sans être payé. Les seuls frais couverts sont ceux de l'impression et du transport. Les articles de ce bulletin sont composés et écrits par des professeurs d'écoles supérieures de Lublin (20%), par des enseignants (60%), par des étudiants et leurs parents (15%). Les cinq derniers pourcents sont fournis par des sources diverses comme les agences d'information indépendantes. En plus des publications, "Solidarnosc Nauczycielska" subventionne des lectures, des rencontres et des séminaires de discussions auto-didactiques. Le comité régional multiplie les contacts avec d'autres groupes indépendants et contribue ainsi à la diffusion des informations. L'intérêt des gens pour les activités du comité va sans cesse croissant et augmente le nombre de ceux qui soutiennent financièrement le RKN et SN en payant des cotisations.

Rapport financier en % :

REVENUS:

Report de '82-'83: 30%, Cotisations: 32%
Ventes de publications: 38%, Total: 100%

DEPENSES:

Impressions: 38%, Contributions aux structures de "S": 14% Assistance statutaire et aide aux réprimés: 35%, Cours d'universités indépendantes, séminaires: 9%, Divers: 4%, Total: 100%